



Règlement particulier du 2ème tournoi par équipe du CPS X

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : généralités

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** (différent du n° de demande) et sous le nom « **2ème tournoi par équipe du CPS X** ». Il se déroule les **Samedi 11 et Dimanche 12 Mai 2019** au Centre Sportif Micheline Ostermeyer, 22 bis Espl. Nathalie Sarraute 75018 PARIS sur 7 terrains plus un terrain d'échauffement.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre de la compétition est Brigitte VINCENT. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

Article 2 : séries et tableaux

- 2.1 Le 2ème tournoi par équipe du CPS X est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories, « minime », « cadet », « junior », « senior » et « vétérans ».

- 2.2 Les séries proposées sont :

Série 5 : pour les joueurs ayant un CPPH entre 0 et 16

Série 4 : pour les joueurs ayant un CPPH entre 6 et 60

Série 3 : pour les joueurs ayant un CPPH entre 20 et 200

Série 2 : pour les joueurs ayant un CPPH entre 50 et 450

Série 1 : pour les joueurs ayant un CPPH entre 100 et 999

- 2.3 En fonction de l'affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper, modifier ou d'annuler des séries.

- 2.4 Chaque rencontre est composée de 5 matchs : 1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD, 1 Mx.

- 2.5 Le classement de la poule se fait par l'attribution de points selon le barème :

- Rencontre gagnée 5-0 : 4 points
- Rencontre gagnée 4-1 ou 3-2 : 3 points
- Rencontre perdue 2-3: 1 point
- Rencontre perdue 1-4 ou 0-5 : 0 point

- 2.6 En cas de forfait d'un ou plusieurs matchs (hors forfait suite à une blessure) lors d'une rencontre l'équipe se voit attribuer en phase de poule une pénalité de -1 point au classement général.

- 2.7 Tous les tableaux à l'exception des poules uniques se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. **Au moins 2 joueurs par équipes** doivent participer à la fois à la phase de poule et à la phase en élimination directe, de manière à garder une cohérence dans la composition des équipes

- 2.8 Les équipes engagées sont composées au minimum de 4 joueurs et au maximum de 8 joueurs avec un minimum de 2 hommes et 2 femmes et un maximum de 4 hommes et 4 femmes. Chaque équipe est désignée par un nom et choisit un capitaine qui est responsable de la feuille de rencontre et de la composition de l'équipe.

-
- 2.9 Un même joueur ne peut disputer que deux matchs par rencontre. Tout joueur inscrit qui ne disputerait aucun match lors du tournoi est déclaré forfait. Il encourt les sanctions prévues à cet effet par la FFBaD.
- 2.10 Un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule et unique équipe. Aucun changement d'équipe ne sera autorisé en cours de compétition. Un joueur peut changer d'équipe uniquement jusqu'à la veille du début du tableau tant que cela ne modifie pas les têtes de série.
- 2.11 Si un joueur se blesse ou abandonne pendant la compétition et que l'équipe ne dispose pas d'un nombre de joueurs suffisants pour aligner une composition complète, il est alors possible de remplacer le joueur pour la phase suivante.

Article 3 : inscriptions

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **11/04/2019**. Les classements pour les inscriptions et l'établissement des compositions sont arrêtés à cette date.
- 3.2 La date du tirage au sort est fixée au **26/04/2019**. Le CPPH est pris en compte à cette date pour le calcul des points des joueurs pour la détermination des équipes têtes de série.
- 3.3 Les têtes de série sont déterminées à l'aide de la formule suivante :

La moyenne des CPPH à la date du tirage au sort sur tous les tableaux de tous les joueurs de l'équipe

- 3.4 L'inscription se fait en ligne via le lien suivant : <https://goo.gl/forms/SZdNOIt4fxrN2vtm1>

- 3.5 Le règlement se fait :

3.5.1 Soit par virement après avoir demandé le RIB à l'organisation

3.5.2 Soit par chèque à l'ordre de « CPS10 Badminton », à envoyer **par courrier** à l'adresse suivante :

Kévin NICOLAS, 71 Rue de Paris, 93260 Les Lilas

Un courriel de confirmation est systématiquement envoyé à la réception du règlement.

- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard** (c'est-à-dire dans **l'ordre d'arrivée des règlements**, le cachet de la poste faisant foi pour les chèques et la date de valeur pour les virements).
- 3.7 Les frais d'inscription s'élèvent à **80 euros par équipe auxquels s'ajoutent 2 euros par joueur**.
- 3.8 Pour être autorisé à jouer dans une série :

- Le classement du joueur à la date limite d'inscription doit lui permettre de pouvoir disputer au moins deux matchs par rencontre ;
- Pour être aligné sur un match, le classement du joueur (pour le tableau du match à la date limite d'inscription) doit être compris dans la série, les surclassements ne sont donc pas acceptés
- Exemples :

Joueurs	Classement	Séries autorisées (tableaux)
Pierre	151/25/81	2 (SH et DX) ou 3 (SH, DH, DX)
Marie	7/7/44	4 (SD DD DX) ou 5 (SD DD)
Yassine	269/172/178	2 (SH DH DX) ou 3 (DH DX)

Ces règles permettent de respecter la contrainte du x16 (RGC) et permettent d'éviter de trop gros écarts de niveaux pendant les rencontres

- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h30 et le dimanche de 08h00 à 18h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par l'équipe en cause.

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **2ème tournoi par équipe du CPS X** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une équipe est défaillant, son capitaine doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le capitaine peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter l'équipe.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse e-mail de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout capitaine doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase pour l'ensemble de ses joueurs et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le capitaine doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre avec un justificatif écrit à l'appui.
- 5.5 Tous les matchs se joueront avec des volants en plume, à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est Oliver Apex 100, classé Elite par la FFBAD.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **3 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10 En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes à l'issue de la phase de poule, les équipes sont départagées en prenant en compte l'ensemble des rencontres de la phase de poule selon l'ordre de priorité :

1- La différence entre rencontres gagnées et rencontres perdues (nb de victoires – nb de défaites)

2- La différence entre matchs gagnés et matchs perdus

3- La différence entre sets gagnés et sets perdus

4- La différence entre points marqués et points encaissés

5- à l'issue de ces 4 critères :

5a - s'il reste une égalité entre 2 équipes, elles sont alors départagées au résultat particulier

5b - si une égalité entre 3 équipes ou plus persiste, les équipes sont alors départagées par rapport à l'âge de leur plus jeune joueur/joueuse (du second plus jeune joueur/joueuse si même date de naissance, ...). L'équipe avec le joueur/joueuse le plus jeune est première, l'équipe avec le second joueur plus jeune est seconde...

6 - en dernier recours on départage les équipes au jeu du Pierre-Feuille-Ciseaux (Chi-Fu-Mi) sous contrôle du JA

5.11 Lors d'une rencontre, si un joueur se blesse et abandonne le match en cours, on considère qu'il abandonne la rencontre, sauf décision du JA qui décide s'il peut jouer un autre match prévu de la rencontre.

5.11.1 Seul le remplacement d'un joueur qui abandonne pour blessure est autorisé.

5.11.2 Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé (exemple : blessure pendant l'échauffement après la signature de la composition de l'équipe de la feuille de match)

5.11.3 Si un joueur blessé pendant le premier match ou après le premier match devait disputer un second match son équipe a la possibilité de faire appel à un remplaçant. Le remplaçant doit :

- avoir été déclaré présent avant le début de la rencontre (sur la déclaration de présence),
- appartenir à l'équipe concernée,
- respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.

5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.13 La participation au **2ème tournoi par équipe du CPS X** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).